

Vos questions / nos réponses

Dépistage cannabis

Par [Profil supprimé](#) Postée le 20/07/2010 11:31

Bonjour,

J'étais un fumeur régulier de cannabis(2 joints par jour et plus en week end),je dois réaliser un dépistage urinaire le 27 juillet, cependant j'ai fumé quelques "lattes" courant juin lors des week-ends et une fois l'équivalent de 5 joints seuls avec des amis lors du week end du 27 juin.Ma question seait si cette consommation ponctuelle rallonge la durée de dépistage des urines ou reste-elle identique en moyenne entre 6 et 8 semaines.

Par ailleurs je pratique beaucoup de sport et je fais du sauna 3 fois par semaine.

Je vous remercie vivement de votre réponse et de la qualité de votre site

Bien Cordialement

Mise en ligne le 20/07/2010

Bonjour,

Comme nous vous l'écrivions lors de notre premier échange, il nous est impossible de vous donner une réponse précise concernant la durée de dépistage du cannabis dans les urines, en raison de la complexité des interactions entre différents facteurs individuels (cités lors de la première réponse).

Nous indiquer votre hygiène de vie ou vos caractéristiques physiques - comme vous le faites dans votre deuxième question du jour - ne peut en aucun cas nous permettre de vous donner une réponse plus précise que ce délai maximum de 70 jours de détection pour un fumeur régulier tel que vous vous définissiez.

Cependant il nous semble que vos questions, toujours axées sur le cannabis, reflètent certes votre inquiétude légitime quant au résultat du test de dépistage du 27 juillet, mais peut-être aussi votre préoccupation concernant votre consommation de cannabis.

Lorsqu'on arrête une consommation régulière ou dépendante de cannabis, il n'est pas rare d'éprouver toujours des envies de fumer de nouveau. Ce que vous nous dites avoir fait quelques fois avec des amis.

Peut-être vous interrogez-vous sur votre capacité à arrêter complètement votre consommation ? Peut-être ne vivez-vous alors pas très bien le fait d'avoir reconsumé ?

Ou peut-être n'aviez-vous pas envie de vous arrêter de fumer, et vos actuels ennuis judiciaires vous ont obligé à le faire ?

Peut-être cela vous est-il tout simplement difficile de vivre cette contradiction entre devoir s'arrêter et constater votre attirance pour le cannabis ?

Il nous semble important de vous dire que la décision d'arrêter s'accompagne souvent de tels moments

contradictoires, ou on est à la fois persuadé de maintenir sa décision d'arrêt et en même temps douter de soi quant à cette décision...

C'est pourquoi nous vous avons proposé lors de notre première réponse, de contacter un centre de soins spécialisé, pour pouvoir être soutenu et accompagné lors de ces moments qui ne sont jamais facile à vivre. Vos nombreuses questions concernant la durée de persistance du cannabis dans votre corps, nous incitent à vous encourager à prendre contact avec un tel centre de soins.

Nous pensons toujours en effet que ce lieu pourra doublement vous aider :

- En vous écoutant sans jugement, par rapport à " là où vous en êtes " avec le cannabis; votre volonté de vous arrêter, votre envie ou votre besoin de fumer.
- En vous conseillant parallèlement sur la conduite à tenir vis à vis de la procédure judiciaire dans laquelle vous êtes impliqué.

De plus, quel que soit le résultat du test du 27 juillet, ces professionnels continueront à vous écouter, vous accompagner, vous conseillez ou vous orientez.

Nous vous rappelons qu'en consultant la rubrique "adresses utiles" de notre site vous trouverez un site près de chez vous.

Cordialement.
